Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 18 AVR. 2025
ID : 015-211501200-20250411-DELB20250411_13-DE

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatre avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 4 avril 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :
Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

Etait excusé :

Julien CHAMBON.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 18 AVR. 2025
ID : 015-211501200-20250411-DELB20250411_13-DE

2025-04-11 / 13	**Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Madame le Maire expose qu'aux termes du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Considérant que la Commune de Mauriac est amenée à recruter des emplois saisonniers pour accueillir le public dans les équipements de la commune et pour renforcer les équipes pendant la saison estivale.

Le Conseil Municipal,
Ayant Ouï le Maire en son exposé,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

AUTORISE Madame le Maire à recruter pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, des agents contractuels comme suit :

SERVICE	**FONCTIONS DES CONTRACTUELS**	**TEMPS DE TRAVAIL Maximum**	**EFFECTIFS BUDGETAIRES Maximum**
Centre Aqua récréatif	Adjoint d'animation	35/35eme	8
ALSH	Adjoint d'animation Adjoint d'animation	35/35eme 20/35eme	6 6
Services Techniques	Adjoint technique territorial	35/35eme	3
Monastère Musée	Adjoint d'animation	24/35eme	4
Conservatoire des Traditions	Adjoint d'animation	20/35eme	1
Services administratifs de la Commune	Adjoint administratif territorial	35/35eme	1

DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades occupés.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 18 AVR. 2025
ID : 015-211501200-20250411-DELB20250411_13-DE

AUTORISE par conséquent Madame le Maire à signer les contrats de recrutement et de renouvellement éventuels

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 11 avril 2025

Le Maire, **La Secrétaire de séance,**

Edwige ZANCHI **Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : 18 AVR. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1